

Mail reçu le 18/10/2022 à 09h54

VOIR PAGE SUIVANTE



Arès le 18/10/2022

MAIL n°8 : Loi sur l'eau et Cirès

A l'attention de la direction départementale des Territoires et de la Mer – Service des Procédures Environnementales.

Objet : Projet de défrichage pour le projet de construction d'un lotissement au lieu-dit « La Montagne » sur la commune d'Arès.

Bonjour,

Au niveau des moyens concernant l'imperméabilisation des sols, nous lisons en page 23 de l'évaluation environnementale qu'il est fait mention de la « nécessité de mettre en place des mesures compensatoires » (gestions des eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées du projet) . L'Incidence de ce point est en orange.

Le problème : Il faudrait prendre en compte les eaux liées à l'imperméabilisation du Leclerc comme un bassin versant. Et puis anticiper avec les deux autres lots prévus. En l'état les mesures considérées ne suffisent pas, il faut reprendre les calculs pour démontrer la capacité des mesures comme étant capable d'absorber les crues (décennales et centennales). En l'état la seule certitude c'est que les calculs ne sont pas bons et donc les mesures compensatoires inefficaces.

Ces éléments entraînent comme conséquence possible une aggravation sur le risque d'inondations de caves qui n'est pas évalué correctement, il faut reprendre toutes les hypothèses concernant la gestion des eaux pluviales (EP).

Le Cirès va être ensuite impacté par des prélèvements pour irrigation des jardins des futures habitations et va se retrouver à sec avec les étés caniculaires du Sud-Ouest. La nappe ne peut pas supporter tous les nouveaux jardins qui vont s'empresse de creuser des puits pour arroser leurs jardins.

Concernant les résultats Hydrogéologiques du ruisseau du Cirès → ceux-ci sont à compléter avec les niveaux des mesures de nappes sur 4 saisons consécutives. Les éléments fournis ne sont pas à jour.

Conclusions : Les hypothèses ne sont pas bonnes et les mesures incomplètes le dossier sur l'eau ne peut permettre de conclure quoi que ce soit. Il est à refaire.

Collectif de la forêt d'Arès.

foretares@gmail.com